

SPÉCIAL ÉLECTIONS MUNICIPALES : ET SI ON PARLAIT SERVICES PUBLICS !

Le service public au cœur des élections municipales de Chaumont et son agglomération

La population de Chaumont est vieillissante avec près de 32 % de retraités, elle est aussi celle qui a les plus faibles revenus de Haute-Marne et du Grand Est. 19 % de ses habitants ont des revenus sous le seuil de pauvreté (1 200 € par mois) quand ils sont 15 % au niveau national. Cela concerne 4 130 Chaumontais : salariés, chômeurs, retraités avec des pensions souvent inférieures à 1000€. 42 % des locataires des logements sociaux vivent sous le seuil de pauvreté.

Les plus touchés sont les familles nombreuses, les familles monoparentales et les moins de 30 ans dans les quartiers de la Rochotte, du Val Barizien, du Cavalier et du centre-ville. Chaumont est une ville pauvre avec des habitants pauvres, comme l'a révélé une étude présentée au conseil municipal en 2025. Lutter contre ces inégalités passe par des services publics qui assurent l'accès de toutes et tous aux soins et services de base sur un pied d'égalité.

Les services publics doivent donc, plus que jamais, être au cœur des débats pour les élections municipales. Eau, éclairage, cantine scolaire, transports urbains, logements sociaux, ramassage des ordures., aujourd'hui trop de gens sont dépossédés des services auxquels ils ont droit et doivent payer des services privés au prix fort.

Souvent considérés comme un coût et non comme notre bien commun, les services publics sont pourtant les seuls à même de garantir l'égalité de traitement à toute la population. Préserver les régies publiques, reprendre la main sur les services délégués au privé devrait être l'enjeu de ces municipales **et de l'agglomération de Chaumont, qui a mené une politique du tout privatisation.**

Initiée par le collectif «nos services publics», plus d'une vingtaine d'organisations, de syndicats, d'ONG et de collectifs interpellent les candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars sur cette question. Notre syndicat a décidé de rejoindre ce collectif et d'interroger les candidats chaumontais aux municipales.

Marie-Rose Patelli



Public/privé

Palestra, à peine porté sur les fonds baptismaux, Stéphane Martinelli s'est empressé, comme si c'était une patate chaude, d'en donner les clés à une société privée. Peu de protestations de la part des maires des communes de l'Agglo.

Qu'un service « qui concerne le peuple dans son ensemble » (définition de PUBLIC selon « Le Robert ») soit confié au privé, sans que cela ne trouble certains élus, voilà qui en dit long sur la conception qu'ils ont de leur rôle...

Compétitivité et tranquillité, qu'importe le prix. Pourtant, la gestion privée coûte bien plus cher que la gestion par le service public. Et pour cause, il faut nourrir la bête, c'est-à-dire ceux-là même qui vont gérer l'équipement.

Confier son destin au privé, c'est perdre la main pour ce qui est des doléances légitimes des associations et sur le prix des places. C'est ce qui s'est produit. Plus 84% pour le prix d'entrée des ados qui constituaient le gros du public pendant les vacances scolaires. Cela marque si besoin était le peu d'intérêt porté à la jeunesse (notamment celle des quartiers populaires) par les élus de l'Agglo. Les retraité·es et de nombreuses associations ont été logés à la même enseigne.

Une piscine, construite par l'argent des impôts, doit être gérée par le service public pour le bien de tout le monde. Une lutte qui reste à mener.

Syndicat CGT des retraité·es de Chaumont

DES EXIGENCES CONCRÈTES ET IMMÉDIATES

UNE COMMUNE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI GARANTIT UN CADRE DE VIE JUSTE ET SOUTENABLE POUR TOUTES ET TOUS

ENGAGEMENT N°1 : POUR UN LOGEMENT ACCESSIBLE POUR TOUTES ET TOUS

Un logement digne et durable est indispensable pour la santé, la sécurité des personnes, l'insertion sociale et la recherche d'un travail.

Or, si la ville respecte la loi SRU* il n'en demeure pas moins que de nombreux logements sociaux exposent les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. Le bailleur social doit privilégier la réhabilitation à la construction. La rénovation énergétique et structurelle des logements est essentielle pour éradiquer l'habitat indigne à Chaumont. La commune doit en être garante.

** Obligation pour les communes en fonction de leur taille à avoir entre 20 et 25% de logements sociaux)*

LOGEMENT SOCIAL À CHAUMONT, RIEN NE VA PLUS !

NOTRE SYNDICAT ÉCRIT À L'ARS ET À LA PRÉFÈTE
Après avoir rencontré les locataires, sollicité des peintures, notre syndicat a décidé de l'envoi d'un courrier à l'ARS pour demander un diagnostic de logement à la résidence Victor Hugo et un mail à la préfète concernant les températures dans les logements rue Ampère...

Madame la préfète,

Je voudrais attirer votre attention sur la situation dans certains logements de Chaumont Habitat. Ici, à l'apogée de

RÉSIDENCE VICTOR HUGO, DES RISQUES POUR LA SANTÉ

La Résidence Victor Hugo a été construite il y a 14 ans. Chaumont Habitat subit donc sur le plan social et le développement durable. Pour la santé, beaucoup de locataires victimes de la Rochette ou du Cardinal n'ont pas de chauffage dans ces quartiers. Mais le mieux que l'on puisse dire, c'est que le développement n'y est plus du tout durable. Les nuisances, les infiltrations, les bruits et sont la preuve. D'ailleurs, dans votre loi, des critères définissent précisément ce que doit être un logement décent : « Article n° 2022-799 du 18 août 2023 art 6 : Le logement assure le confort et la sécurité. La qualité des logements et de son accès est en bon état d'entretien et de solidité et protège les locataires contre les risques de ruissellement et les nuisances d'eau. Les nuisances nuisent au confort des occupants et au respect et au maintien de la propreté contre les infiltrations d'eau dans l'habitation ».

ENGAGEMENT N°2 : LUTTER CONTRE LA SPÉCULATION ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Lutter contre l'artificialisation des sols, contre les îlots de chaleur est bien une question où la mairie peut et doit agir.

L'aménagement de parcs et promenades au coeur du quartier de la Rochotte est un bon exemple de ce qui peut être fait aujourd'hui pour lutter contre le béton, améliorer le cadre de vie dans les quartiers et lutter contre le dérèglement climatique. Pourquoi faire complètement l'inverse au Clos Dormoy où le bailleur social veut bétonner le seul espace vert de ce quartier populaire ? Ne vaut-il pas mieux construire prioritairement sur des terrains déjà artificialisés ?



ENGAGEMENT N°4 : POUR UN SERVICE PUBLIC DES MOBILITÉS

Il faut garantir une offre renforcée de transports collectifs de façon à ce qu'aucun quartier ne soit délaissé. La partie de la population la plus pauvre n'a d'autre moyen de transport que le bus. Il permet de désenclaver les quartiers, de faire ses achats, de se rendre à des rendez-vous médicaux et, pour les plus jeunes, de se rendre dans les établissements d'enseignement. Améliorer le transport en bus, par des stations plus nombreuses, un cadencement plus fréquent, des horaires qui permettent à ceux qui travaillent de prendre le bus au lieu de la voiture, et une tarification qui rende les transports collectifs accessibles à toutes et à tous.

Rendre Chaumont attrayant, c'est aussi des liaisons ferroviaires régulières, cadencées, et des guichets de gare ouverts en proximité afin d'assurer un accueil et un conseil humains. La ville doit s'engager pour le maintien du réseau et la réouverture des gares ferroviaires et des guichets SNCF de proximité, lieux clés pour l'intermodalité du quotidien.

ENGAGEMENT N°3 : RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX.

Eau : La gestion de l'eau dépend de l'agglomération. À Chaumont, elle est gérée par une entreprise privée (Véolia), mais le prix de l'eau est fixé par les élus locaux. Il est donc possible de voter une tarification progressive et plus sociale. Retourner en régie publique permettrait de baisser le prix de l'eau, de réduire les inégalités entre communes. Beaucoup de villes ont fait ce choix sans jamais revenir en arrière. L'eau est un bien commun, elle fait malheureusement partie des dépenses contraintes qui pèsent lourd dans le budget des familles notamment les plus modestes.



Déchets : La multiplication des points d'apport dits "volontaires" des ordures ménagères signifie à terme la disparition du ramassage des ordures au porte-à-porte. C'est une baisse de la qualité du service puisque ce sont les habitants qui feront le travail et qui seront obligés de transporter leurs déchets aux bornes. Cela pénalise les personnes âgées ou handicapées.

De plus, la population n'a pas été consultée et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas pour autant baissé. Avoir une ville plus propre et durable ne peut se faire sans l'implication de ses habitants qui doivent être informés, consultés...

La collectivité doit se doter d'un pouvoir de contrôle des opérateurs de l'eau, des déchets et de l'énergie, qu'ils soient publics ou privés.



UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE, MORALE ET DÉMOCRATIQUE MAJEURE :

La fonction de président-e du Conseil de surveillance des hôpitaux publics engage d'assumer ses responsabilités pour défendre, protéger et promouvoir les établissements publics de santé et médico-sociaux, au service de la population et de l'intérêt général.

Il s'agit de jouer un rôle actif de défense des hôpitaux et des EHPAD publics, face aux politiques de restrictions budgétaires et de refuser d'accompagner des décisions imposées qui portent atteinte à l'accès aux soins, à la qualité de la prise en charge, à la sécurité des patient-es et résident-es ou aux conditions de travail des personnels en portant publiquement la voix des besoins du territoire, des usager-es, des résident-es et des professionnel·les.



DES EXIGENCES CONCRÈTES ET IMMÉDIATES

UNE COMMUNE QUI PROTÈGE LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À UNE VIE DIGNE

ENGAGEMENT N°5 : POUR UNE COMMUNE QUI LUTTE CONTRE LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS.

De nombreuses actions ont eu lieu pour la défense et la promotion d'un service public de santé : défense du centre 15 menacé de délocalisation, lutte contre la suppression de la réanimation, soutien à l'hôpital public contre les menaces de démantèlement des tenants de l'ex-projet Rolampont. Pourtant l'aggravation des difficultés d'accès aux soins primaires demeure un des problèmes majeurs auxquels est confrontée la population chaumontaise : l'arrondissement de Chaumont affichait 8000 patients sans médecin traitant en 2021.



Face à l'extension des déserts médicaux et à la fragilisation des structures publiques de santé, les élus locaux doivent œuvrer pour le maintien et l'amélioration des structures hospitalières et maternités de proximité. Ils doivent mener une action volontariste pour l'amélioration de l'accès aux soins primaires, notamment par la création d'un centre de santé à but non lucratif animé par des médecins généralistes salariés.

Enfin le rappel aux obligations de l'État est indispensable alors que le budget 2026 prévoit une économie de plus 5 milliards d'euros dans la santé.



DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

L'EXEMPLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le manque de financement de l'État en matière de police nationale, pourtant une fonction régalienne, amène les maires à investir de plus en plus en matière de sécurité publique en créant, ou en développant des services de police municipale au sein de la collectivité.

La raison est simple, elle est liée à un sentiment d'insécurité savamment entretenu par les médias et par les politiques. Ce désengagement de l'État coûte extrêmement cher à la collectivité au travers du recrutement et du financement des agents sur le budget de la collectivité ainsi que celui de leur formation, de leur équipement, de leurs locaux et de leurs véhicules.

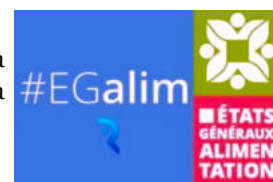
Les budgets des collectivités, non seulement ne sont pas extensibles mais ils sont de plus en plus contraints impactant les autres missions de service public qui en supportent les conséquences par des baisses de financement et donc de qualité de service.

ENGAGEMENT N°6 : POUR UN DROIT À UNE ALIMENTATION SAINNE

La loi Egalim impose aux collectivités et aux établissements privés sous contrat que les menus des restaurants scolaires et universitaires soient composés de « 50 % de produits de qualité et durables, dont 20% de bio minimum ».

Les cantines scolaires de Chaumont sont gérées en délégation de service public par la société Scolarest. Beaucoup de cantines municipales ont fait le choix de privilégier une alimentation locale et biologique, permettant de mieux contrôler le prix, la teneur et la qualité des repas servis aux enfants.

La municipalité doit veiller à l'application de cette loi dans la restauration scolaire.



ENGAGEMENT N°7 : POUR UN SERVICE PUBLIC DE SÉCURITÉ MUNICIPALE PRÉVENTIF ET DE PROXIMITÉ :

La sécurité est un droit, pas un privilège*. Si un service de sécurité publique municipal doit se dessiner, il doit se faire sans vouloir prétendre copier, remplacer voire concurrencer la police ou la gendarmerie nationale. Ce ne peut être que l'expression du pouvoir de police du maire. A ce titre, il doit être identifié dans les différents quartiers de la ville par une présence physique bienveillante et rassurante, avec des missions bien identifiées, élaborées avec les habitants mais aussi tous les acteurs de la vie sociale et associative, de la prévention, des services de l'éducation nationale et du conseil départemental. Une attention particulière sera portée à l'environnement urbain, aux conditions de circulation et de déambulation pour éviter des zones anxiogènes. L'usage de la vidéosurveillance doit être strictement réservé à des lieux sensibles ou à risques et non à usage de contrôle de la population.

Cet engagement de bienveillance doit être porté par tous les élus et les personnels municipaux en direction des personnes victimes de discrimination. Le maire a obligation de protéger l'ensemble des personnes vivant sur le territoire de sa commune. Il a donc le devoir de donner à chaque acteur l'information, la formation, les ressources pour que la parole soit entendue, et proposer des actions réparatrices.

*Philippe Rio, maire de Grigny,
L'Humanité.
18.02.2026

> INFOS CHAUMONT

POLICE MUNICIPALE, UN SENTIMENT D'INQUIÉTUDE

Le magazine « Chaumont info » du mois de janvier, parvenu dans nos boîtes à lettres ces derniers jours, comporte une page entière sur la police municipale et une intervention de Thierry Alonso, adjoint à la sécurité, dans la Tribune offerte aux différentes listes du Conseil municipal.

On nous dit que cette police est créée pour répondre à « un sentiment d'insécurité grandissant ». S'il s'agit d'un sentiment, cela ne se vérifie donc pas par des chiffres. D'ailleurs, monsieur Alonso reconnaît que les vols et infractions sont peu nombreux à Chaumont. Alors, pourquoi consacrer des centaines de milliers d'euros au recrutement et au fonctionnement d'une police municipale ? On nous assure que cela ne coûtera rien aux Chaumontais. Ne soyons pas naïfs, l'argent consacré à la police municipale sera forcément retiré d'un autre budget.

Pas de quoi être franchement rassurés quand on lit que la police municipale ne sera pas équipée d'armes létales mais « simplement » de lacrymogènes, de taser et de lanceurs de balles en caoutchouc. Ces armes tristement célèbres peuvent provoquer des fractures, des hématomes et des contusions (pulmonaires, osseuses, cérébrales).

Contre qui ces armes seront-elles utilisées ? Contre les manifestants qui marchent très pacifiquement dans Chaumont ?

DES EXIGENCES CONCRÈTES ET IMMÉDIATES

UNE COMMUNE QUI PROTÈGE LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À UNE VIE DIGNE

ENGAGEMENT N°8 : POUR L'ÉGALITÉ DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉCOLE PUBLIQUE ET ADMIS EN CRÈCHES

Il faut assurer l'accès des places en crèches municipales à toutes et tous sans discrimination de revenus et développer ces structures.

L'école laïque, gratuite et obligatoire doit être l'école de toute la jeunesse. Il appartient aux élus d'élaborer une politique communale qui promeut l'accès à l'école publique et inclusive car la concurrence de l'école privée participe à la ghettoïsation et au séparatisme social.



ENGAGEMENT N°11 : Pour une municipalité transparente et intègre :

Publier les critères d'attribution de l'ensemble des aides et subventions de la commune.

ENGAGEMENT N°12 : Pour une commune où toutes et tous se sentent protégé-es :

Former l'ensemble des élu-e-s et agent-e-s à l'accueil des personnes pouvant subir des discriminations.

ENGAGEMENT N°13 : Pour des collectivités employeuses qui font confiance à leurs agent-e-s :

Sortir du réflexe de l'externalisation et recourir en priorité aux cadres de collaboration inter-collectivités.

Merci à **Gérard Paris-Clavel** pour les images CITÉ CHEZ TOI (en Une) et VIVE LE SERVICE PUBLIC (page 4)

Merci à **Sébastien Marchal** pour l'image 100% SÉCU (page 2)

Merci à **Fred Garcia Sanchez** pour l'image HOPITAL PUBLIC TOUS CONCERNÉS (page 1)

Nous avons emprunté des photos sur les sites de la Ville de Chaumont, d'Arts Vivants 52, du Signe, du Nouveau Relax, du Musée de la Crèche et du Conservatoire de musique et de théâtre pour illustrer notre supplément "élections municipales"

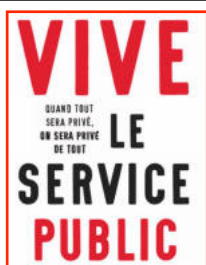
ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DU JOURNAL SPÉCIAL ÉLECTIONS :

Marie-Rose Patelli, Adriana

Fernandez, A. Fellner, Louis Laprade,

Gérard Sigal, Lionel Thomassin et

Richard Vaillant...



ENGAGEMENT N°9 : PRÉSERVER UN SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

La culture n'est pas un luxe. C'est un choix de société. Si la ville de Chaumont peut s'enorgueillir d'avoir un service public de la culture très large et performant avec un Centre national (Le Signe), une scène conventionnée (le Nouveau Relax), un conservatoire de musique et de théâtre, une médiathèque, et deux musées (*musée d'art et d'histoire* et le *musée de la crèche*). Il n'en demeure pas moins qu'elle subit de plein fouet la politique d'austérité budgétaire du ministère de la Culture.

Aussi les baisses de subvention votées en 2025 sont un bien mauvais signal adressé aux artistes, responsables de structures et personnels. Cela peut impacter le spectacle vivant et les missions essentielles en direction des publics jeunes. Plus que jamais il faut accorder les moyens pour favoriser l'éducation artistique et culturelle et remplacer, sauf nécessité ponctuelle, les appels à projets par des conventions pluriannuelles.



ENGAGEMENT N°10 : Soutenir l'éducation populaire

L'Éducation populaire est porteuse des valeurs d'émancipation, d'accès aux savoirs, à la culture et doit faciliter l'exercice de la citoyenneté. Elle est fondée sur la solidarité...

Porteuses de valeurs d'humanisme, de coopération et de solidarité, les associations d'éducation populaire doivent être aidées en priorité dans une période où le vivre ensemble est remis en cause par les idées de division fondées sur la religion, la couleur de peau...



Journal du Syndicat CGT des retraité-es de Chaumont 24 av. du Général Leclerc 52000 Chaumont Tél : 06 79 61 00 78

<https://cgtretraites-chaumont.fr> <https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>

Imprimé avec l'argent des cotisations syndicales et les dons des lecteurs **N° 473 SAMEDI 28 FÉVRIER 2026**

UNE. Cité chez toi, Carte postale 10,5 x15 - image de Gérard Paris-Clavel - <https://www.nepasplier.fr/>

